

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Permission de voirie et réglementation de la circulation pour les travaux de génie civil pour la montée en débit et la pose d'une armoire fibre optique à Gelles sur la commune de Causse et Diège

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie;

VU la demande présentée par Guillaume BURG, entreprise SDEL ROUERGUE, chargée de la réalisation des travaux;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux de montée en débit et de mise en place d'une armoire optique à Gelles.

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise SDEL ROUERGUE est autorisée à intervenir pour exécuter les travaux énoncés ci-dessus à compter du 03 février 2020 jusqu'au 06 avril 2020.

Article 2 : La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, l'entreprise prendra toutes dispositions utiles, notamment vis-à-vis des piétons et usagers de la voirie.

Article 3 : Une signalisation de chantier réglementaire devra être mise en place par l'entrepreneur sous sa responsabilité. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : l'alternance de la circulation se fera par feux tricolores. Lors de l'interruption par route barrée, il sera mis en place une déviation.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 6 : Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier par le pétitionnaire.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions en vigueur.

Article 8 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 9 : Le secrétariat de Mairie, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

A Causse et Diège le 28 janvier 2020.

Serge MASBOU,

Maire



**Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron
Syndicat mixte Lot Numérique
Conseil départemental de la Lozère**

**Délégation de service public relative à la
conception, l'établissement, l'exploitation,
la commercialisation et le financement
d'un réseau très haut débit de type FTTx**

Commune d'implantation : CAUSSE ET DIEGE

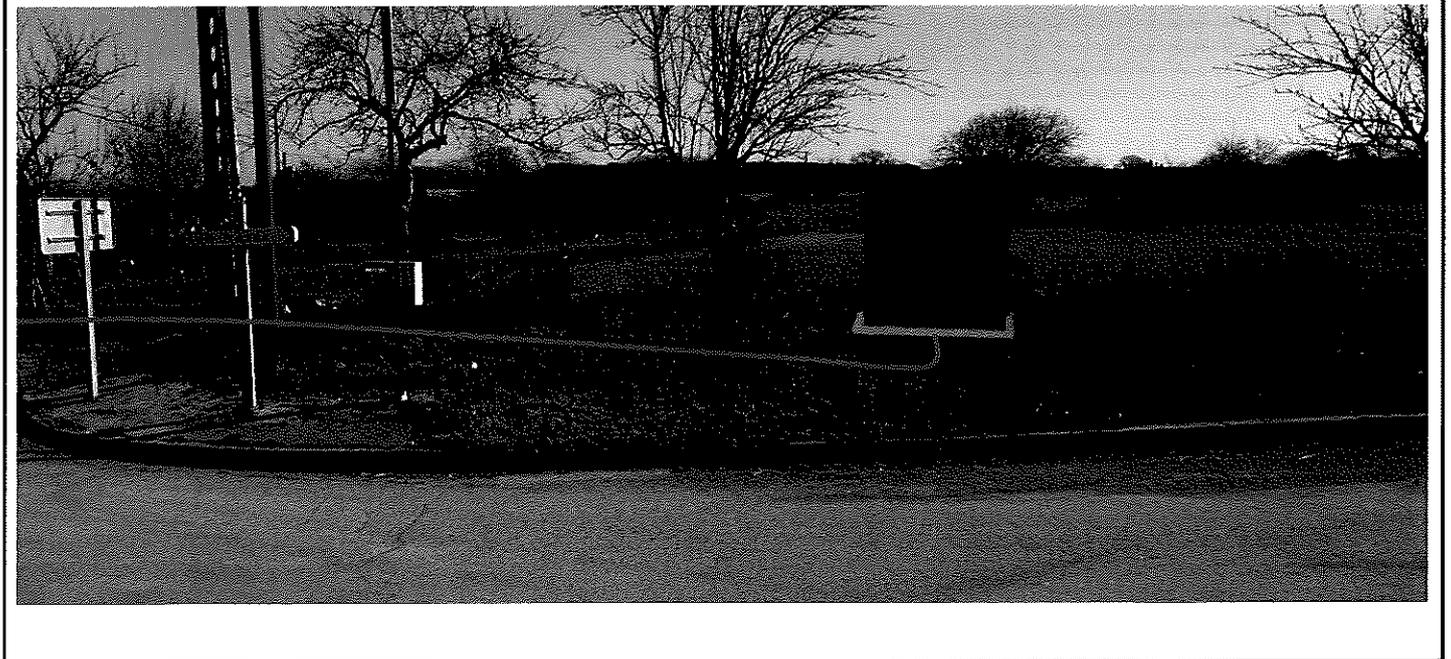
APD-PM 12UDG_00004

Avant-Projet Détaillé Point de Mutualisation Optique (PM)

Date du Dossier Technique	Entreprise	AXIANS	Version	Date	Modification
28/02/2019	Rédacteur	CUNIBERT Matthieu	1	28/02/2019	Original
	Fonction	Technicien BE			

Validation Orange			Validation Délégrant		
Le		Signature	Le		Signature
Par			Par		
Fonction	Chef de Projet		Fonction	Chef de Projet	

Localisation de la PMZ



Implantation PMZ

Référence NRO	12UDG			
Adresse PM	Gelles 12700 CAUSSE ET DIEGE			
Situation	Domaine public, sous accotement			
Type PM	PM 360			
Nombre PM	1			
Dimension PM	Largeur	Hauteur		Profondeur
	1600	1650		350
Situation	Dom. Privé	-	Dom. Public	X
Géolocalisation (L93)	X: 624183.61		Y: 6379765.00	
Zone ABF	Oui	-	Non	X
RAL	1015	-	7035	-
	7016	-	6009	X
Chambre d'adduction	N°	91/12257	Type	L4T
Nombre de Fourreaux	4Ø60 à créer			
Création Chambre	Type	-		
Situation	Domaine public, sous accotement			
Longueur GC raccordement PM au GC Transport Orange + type de tranchée	26m (tranché traditionnelle)			
Espacement entre armoire et bordure du trottoir	-			
Type de Voirie	Etat			-
	Départemental			X
	Départemental en agglomération			-
	Communauté de Communes			-
	Communaie			-
Type de revêtement existant	Enrobé à chaud			-
	Béton de décoration			-
	Graves bitume			-
	Graves émulsion et bicouche			-
	Pavage (avec réutilisation)			-
	Autres			X
Date début des travaux	Février 2019			

Observations Complémentaires :

PM 12UDG_00004

Accord de principe

Je soussigné, M/Mme.....*FAVRE Yves*.....

Agissant en qualité de*1^{er} adjoint*.....

Adresse :*MAIRIE de CAUSSE & DIEGE, LOUPLAC, 12700*.....
.....*CAUSSE & DIEGE*.....

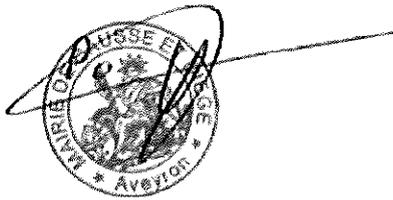
Autorise dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit, OF 12 FTTH, la Société SAS SANTERNE (AXIANS) , à implanter : Une armoire de rue, tel que défini dans la document joint, à l'emplacement suivant :

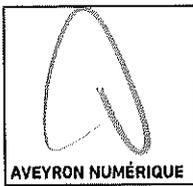
Adresse site : Gelles - 12700 CAUSSE ET DIEGE

Document établi en deux exemplaires originaux, dont un pour SAS SANTERNE (AXIANS)

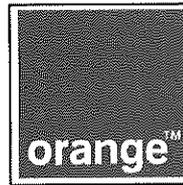
Fait le *15/01/2019* à CAUSSE ET DIEGE

Signature





**ALLiance
THD**



axians

Avant Projet Détaillé PM 00004 NRO de Causse et Diège

LEGENDE

RESEAU	INFRASTRUCTURE (réseau projeté)
Chambre créée	Conduites Multiples Orange existantes
Chambre existante	Tranchée sous chaussé à créer
Chambre existante	Tranchée sous trottoir à créer
Armoire PM	Tranchée sous accotement à créer
Dalle de propreté	Aérien sur Orange Existant
NRO	Aérien sur ENEDIS Existant
	Réseaux Divers (SIEDA, CD ...)
	Gaine Ø75 janoïène rouge (gaine électrique)
ENVIRONNEMENT	
Limites communales	
RESEAUX CONCESSIONNAIRES	
Eaux pluviales	Eaux usées
Energie basse et moyenne tension	Gaz
Energie haute tension	Autres
Eclairage public	Cadastre TOPO

0	CREATION	28/02/2018	M.CUNIBERT	PELLET O.	
Indice :	Modification :	Date :	Dessiné par :	Vérifié par :	
Réf. Ingénierie : APD_12UDG_00004			ECHELLE	STATUT	PLAN
			1/100	APD	1/2





ALLIANCE
THD



axians

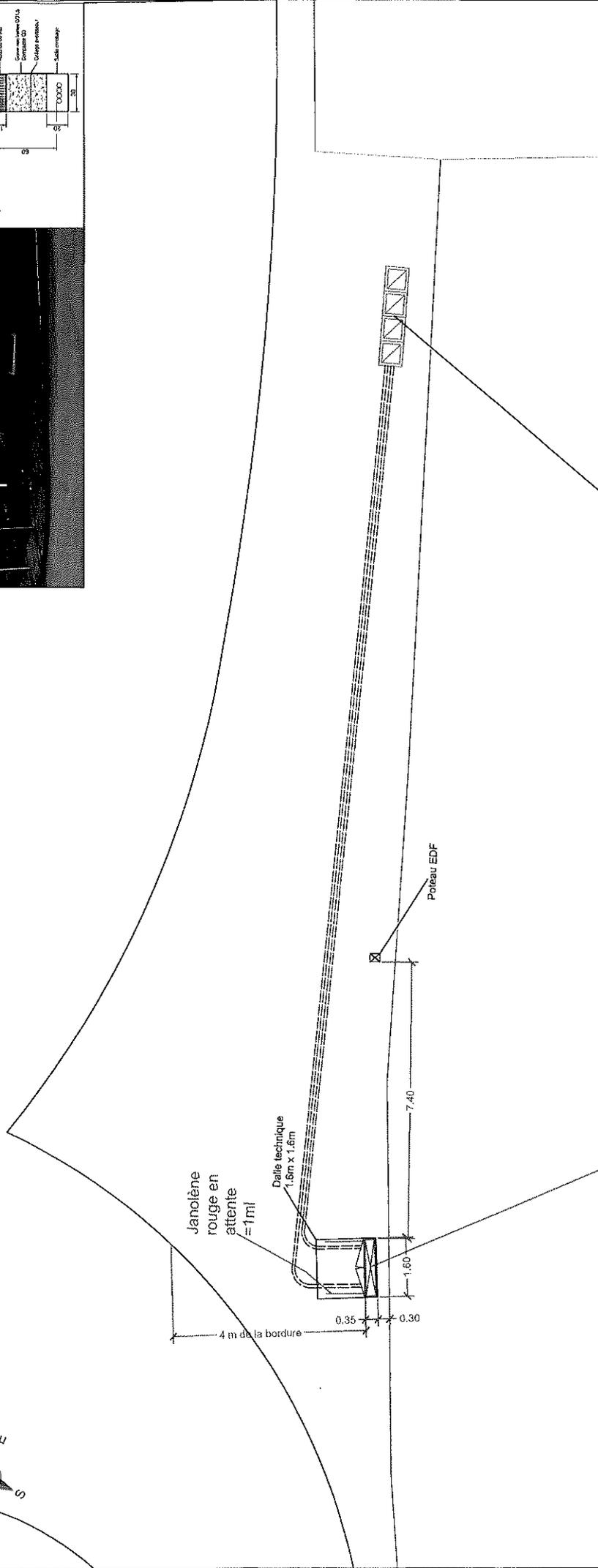
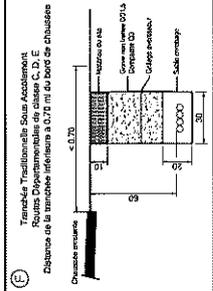
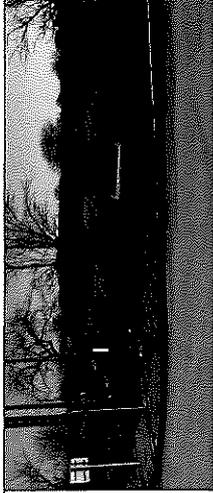
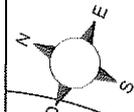
NOM : 12UDG_00004

Echelle :

1/100

Statut

APD



Commune / Code INSEE	CAUSSE ET DIEGE / 12700
Adresse	Gellès
Gestionnaire de voirie	CD12
Mode pose / Type coupe	Coupe F : 26 ml
Propriétaire / Exploitant	Orange
Infra / Longueurs	4 Ø PVC 26 ml A créer
	12UDG_0004 PM Causse et Diège A POSER
	9112257 L4T/Causse et Diège EXISTANTE